

REGLEMENT OPERATION PROFIL PLUS BRIDGESTONE 25 Juillet-11 septembre 2022

1. Présentation de la société organisatrice

La société Profil Plus, basée au 19 bis avenue Léon Gambetta 92120 Montrouge, SAS au Capital de 828 000 Euros, RCS Nanterre 499 208 361, organise une opération destinée à animer les ventes de pneus de la marque Bridgestone. Elle se déroulera du 25 juillet au 11 septembre 2022 dans les points de vente participants de l'enseigne « Profil Plus ».

2. Offre de remboursement :

2.1 - Principe :

Jusqu'à 120€ TTC remboursé pour l'achat et le montage :

- entre le 25/07/2022 et le 11/09/2022
- de 2 ou 4 pneumatiques, été, hiver ou toutes saisons de la marque Bridgestone dans les gammes tourisme, camionnette et 4x4 montés et équilibrés dans un des centres PROFIL PLUS participant à l'opération PROFIL PLUS BRIDGESTONE 25 Juillet-11 septembre 2022

Vous bénéficiez d'un remboursement différé :

- Pour l'achat de pneus en 15 et 16 pouces : 10 euros TTC par pneu
- Pour l'achat de pneus en 17 pouces : 20 euros TTC par pneu
- Pour l'achat de pneus en 18 pouces et plus : 30 TTC euros par pneu

Cette offre commerciale promotionnelle est destinée aux particuliers, majeurs, résidant en France Métropolitaine Corse comprise hors DOM TOM et aux professionnels établis en France métropolitaine Corse comprise hors DROM COM.

L'offre est limitée à 2 participations par foyer (même nom, même adresse) ou IBAN/BIC, ou 2 participations par adresse de raison sociale. Une (1) participation pour une (1) même facture sera autorisée et une (1) participation par immatriculation.

2.2 - Modalités de participation à l'offre de remboursement

Une fois que vous avez acheté les pneus dans les conditions ci-dessus, connectez-vous sur le site promoprofilplus.fr dans les 15 jours calendaires suivant la date d'achat de vos pneumatiques pour remplir le formulaire d'inscription en ligne en indiquant notamment un email valide de contact.

Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat de pneumatiques. L'achat doit avoir été effectué entre le 25 juillet et le 11 septembre 2022. Votre facture acquittée, doit être nominative, entière et porteuse du nombre de pneus achetés, de leur dimension et gamme et de la date d'achat sous peine de nullité. Dans le cas des utilisateurs MOBOX un ordre de réparation fait office de facture. Un simple ticket de caisse ne permet pas de participer à l'offre. Renseignez vos informations bancaires (IBAN et BIC) directement sur le site.

Vérifiez vos coordonnées et vos justificatifs puis validez votre participation, votre inscription sera alors directement prise en compte et vous recevrez un email de confirmation contenant vos identifiants pour suivre l'évolution de votre participation. Pensez à conserver cet email.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, vous en serez informé par email. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire sous 8 semaines à compter de l'inscription conforme et complète sur la plateforme. La participation à cette opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Tout dossier ne respectant pas les conditions, incomplet ou illisible sera rejeté. En tout état de cause, PROFIL PLUS ne saurait être tenue responsable de toute erreur de saisie sur le formulaire d'inscription qu'il revient au participant de remplir avec attention.

Toute inscription devra être effectuée exclusivement via le site promoprofilplus.fr dans les 15 jours calendaires suivant votre achat de pneumatiques, et tout envoi de votre facture acquittée via les services postaux ne pourra être pris en compte.

Les réclamations concernant l'opération envoyées après le 11/10/2022 ne seront plus traitées.

3. Jeu par instant gagnant avec obligation d'achat :

Cette opération avec obligation d'achat permet **aux particuliers uniquement** ayant valablement participé à l'Offre de Remboursement de participer à un jeu par instant gagnant en ayant acheté des pneumatiques BRIDGESTONE à partir de 15 pouces dans les gammes tourisme camionnettes ou 4x4 montés et équilibrés dans l'un des points de vente Profil Plus entre le 25 juillet et le 11 septembre 2022. Pour ce jeu une seule participation est autorisée par foyer (même nom, même adresse).

Lot mis en jeu :

- **Le remboursement du montant des pneus achetés** durant la période de l'opération à savoir entre le 25/07/2022 et le 11/09/2022. Le montant remboursé ne pourra pas excéder le prix total d'achat des pneus, le gagnant ne pourra donc pas bénéficier de l'offre de remboursement partielle décrite dans le paragraphe 2.1 en plus du remboursement total de ses pneus.
- **1 gagnant/jour** jusqu'au dernier jour d'inscription de l'opération soit jusqu'au 26/09 : 64 gagnants
- **Valeur du remboursement** : valeur des pneumatiques au réel, hors montage et autres prestations mentionnées sur la facture

Si le dossier est conforme aux modalités décrites dans le présent règlement, les gagnants recevront leur remboursement de pneus sur le RIB transmis lors de l'inscription dans un délai de 8 semaines à compter de la date de l'email de confirmation de gain.

Mode de désignation des gagnants et dotations :

Le jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants ouverts :

L'« instant gagnant » correspond à un jour et une heure précise. Dès que cette date et cette heure sont atteintes, l'instant est dit « ouvert » et le premier participant qui clique sur « Participer » remporte la dotation mise en jeu.

Pour participer au jeu, le participant doit au préalable se connecter au site <https://promoprofilplus.fr> et renseigner le formulaire d'inscription à l'offre de remboursement.

L'ordre d'arrivée des connexions internet sur le serveur du jeu départage les participants et le mécanisme des connexions internet garantit l'absence d'ex-aequo.

La dotation reste en jeu tant que personne n'a cliqué sur « PARTICIPER » après l'ouverture de l'« instant gagnant ».

C'est l'heure du serveur du jeu qui fait foi pour déterminer l'ouverture d'un « instant gagnant ».

Seule l'horloge du jeu et la base de données de la programmation des instants gagnants feront foi. Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte. Les instants gagnants sont prédéfinis de manière aléatoire et la liste des instants gagnants est déposée auprès la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE – 21, rue Bonnefoy.

Jeu par instant gagnant

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Si le dossier ne respecte pas l'intégralité des modalités décrites dans le présent règlement, la dotation sera définitivement perdue.

Si le gagnant renonce à son lot pour quelque raison que ce soit, le lot en question restera la propriété de la Société Organisatrice qui sera libre de le réattribuer ou non, à toute personne de son choix.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée dans l'hypothèse où les dotations ne pourraient être attribuées pour des raisons indépendantes de sa volonté. Dans de telles hypothèses, la dotation serait définitivement perdue.

Il en sera notamment ainsi si les informations communiquées par le gagnant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

4. Contact

Pour toutes questions relatives à cette offre promotionnelle, vous pouvez nous contacter sur :

- La hotline - Tél : 09 70 82 00 58 (9h-19h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h)
- Via le suivi en ligne en vous connectant sur <https://promoprofilplus.fr> rubrique « Suivi » avec les identifiants que vous aurez reçu par email lors de votre inscription (le suivi est disponible sous un délai de 24h après votre inscription),
- Ou envoyer une demande via le formulaire de contact sur <https://promoprofilplus.fr/contact>

5. Protection des données personnelles

PROFIL PLUS – en sa qualité de responsable de traitement – collecte et traite des données personnelles du participant à l'offre promotionnelle, pour les finalités suivantes :

- La gestion, l'exécution et le suivi de l'offre promotionnelle ;
- Le suivi de la relation client ;
- La réalisation d'opérations de prospection commerciale pour des produits ou services analogues.

Ce traitement des données personnelles est nécessaire, d'une part à l'exécution du contrat, et d'autre part aux fins des intérêts légitimes du responsable du traitement pour la prospection commerciale.

Aucune utilisation de ces données ne sera faite par PROFIL PLUS au-delà de ces finalités, sauf accord préalable et exprès du participant concerné. Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, et de suppression des données le concernant et peut également exercer à tout moment son droit de limitation et d'opposition à leur traitement conformément à la législation applicable, notamment s'il ne souhaite pas que ses données personnelles soient réutilisées à des fins commerciales.

Le participant dispose également du droit de définir des directives générales ou particulières relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès de PROFIL PLUS ou d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Le participant a la possibilité de modifier ou supprimer ces directives à tout moment.

Pour exercer ces droits, il lui suffit de contacter PROFIL PLUS à l'adresse suivante PROFIL PLUS Service Marketing 19 bis avenue Léon Gambetta 92120 Montrouge.

Les demandes devront être accompagnées de la copie d'un justificatif d'identité.

Le participant a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL pour tout manquement de notre société à la législation applicable à la protection des données personnelles.

Les données personnelles des participants ne seront pas transférées à d'autres destinataires que PROFIL PLUS et ne feront pas l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne.

Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement, et au plus tard trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle avec le participant ou à compter du dernier contact avec ce dernier.

6. Litiges – Médiation consommation

Le présent règlement est soumis au droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir entre elles relatifs aux présentes conditions.

Le participant consommateur est informé par PROFIL PLUS qu'il a la possibilité de soumettre le litige l'opposant à PROFIL PLUS à un médiateur de la consommation. PROFIL PLUS informe le participant consommateur qu'elle est en cours d'ouverture de compte auprès d'un médiateur. Le présent règlement sera mis à jour dès que le service sera fonctionnel. Avant de saisir le médiateur, le participant s'engage à adresser directement sa réclamation, par écrit, à PROFIL PLUS.

Le médiateur Société Médiation Professionnelle peut être saisi par le consommateur :

- Soit en ligne à mediateur-consommation-smp.fr
- Soit par voie postale à Société Médiation Professionnelle 24 rue Albert De Mun 33000 Bordeaux France